

QUAND LA DGFIP SACRIFIE LE SERVICE PUBLIC SUR L'AUTEL DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

A force de dire, de répéter, de crier que l'on fonce dans le mur, ça devait bien finir par arriver ! La DGFIP est en train de se crasher dans le mur de la honte. A force de suppressions d'emplois, de renoncements successifs à nos missions, notre réseau est au point de rupture, au bord de l'asphyxie. Nous avons alerté la direction, tant locale que nationale : les postes et services ne tiennent que par la conscience professionnelle des agents, qui travaillent en permanence en flux tendu.

Devant une telle situation, que ferait toute personne un peu censée, et dont l'objectif est de faire baisser le chômage ??? Embaucher, vous n'y pensez pas !

A force d'installer dans tous les postes-clef de l'administration des énarques, on a développé partout le même esprit boutique, aux antipodes de la notion même de service public !

Ainsi, notre administration d'épiciers vient de sortir une [circulaire](#) sur Ulysse incitant les comptables à faire tout leur possible pour empêcher les collectivités locales qui le souhaitent de remunicipaliser certains services qu'elles avaient pu déléguer à des entreprises privées. Alors que toutes les études montrent que le prix de l'eau, par exemple, est en moyenne de 20 à 30% inférieur dans les services gérés en direct par rapport à ceux délégués à des entreprises privées, les énarques de Bercy voudraient nous imposer leur vision étriquée, boutique, et ultralibérale.

**VADEMECUM DE NEGOCIATION ENTRE LES SERVICES LOCAUX DE LA
DGFIP ET UN ORGANISME PUBLIC LOCAL SOUHAITANT REINTERNALISER
LA GESTION D'UN SERVICE PUBLIC (Avril 2013)**

Pour ce faire, il aura fallu une note de 2 pages, avec une annotation manuscrite du VRP en chef Bruno BEZARD, insistant sur l'importance « *d'éviter les transferts de charge* » et un vademecum de 12 pages, où il n'est question que de « charges de travail », de « contraintes », mais jamais d'intérêt général ni de service public, encore moins d'affecter les emplois suffisants pour l'exercice de nos missions.

Il attendent que le choix
de revenir "en régie" soit une
décision de la seule responsabilité
de l'ordonnateur. Mais nous devons
éviter les transferts de charge induits.

Le Directeur Général des Finances Publiques


Bruno BEZARD

On demande même aux comptables d'insister sur « *l'inopportunité, pour l'ensemble des finances publiques, de choix de gestion de services publics dictés par la seule volonté de mettre à la charge de l'Etat, et donc du contribuable national, des coûts qui devraient être supportés par les usagers de ces services* ». De même, « *l'ordonnateur doit avoir été informé qu'une augmentation des titres de recettes émis pour le service réinternalisé se traduira par une diminution des diligences du comptable pour l'ensemble de ses autres titres. Il doit lui être indiqué qu'une augmentation des moyens de la trésorerie est strictement impossible et que la seule marge de manœuvre réside dans les moyens qu'il peut lui-même mobiliser (régies,...)* »

Alors que la gestion externe permet d'explicitier les coûts d'un service public local donné, le choix d'une gestion interne ne s'appuie pas toujours sur une prise en compte de l'ensemble de ses coûts. Le comptable public et sa direction locale, le cas échéant, doivent explicitier les coûts en résultant pour la trésorerie sachant que, dans un contexte de contraintes sur les moyens de cette dernière, tout accroissement d'une charge doit être compensée par une diminution d'activité. Par exemple, l'ordonnateur doit avoir été informé qu'une augmentation des titres de recettes émis pour le service réinternalisé se traduira par une diminution des diligences du comptable pour l'ensemble de ses autres titres. Il doit lui être indiqué qu'une augmentation des moyens de la trésorerie est strictement impossible et que la seule marge de manœuvre réside dans les moyens qu'il peut lui-même mobiliser (régies,...).

Et comme, malgré toute la force de persuasion des comptables, il restera encore quelques élus tentés par la re-municipalisation de leurs services, le vademecum va jusqu'à cracher dans la soupe, en critiquant les lourdeurs de la gestion publique (si, si !) et en insistant encore sur « *l'inopportunité financière de ce choix de gestion* ». On croit rêver !

Outre les coûts supportés par le comptable public, l'ordonnateur doit également être sensibilisé par ce dernier aux coûts « cachés » dans ses propres services. En effet, émettre des titres de recette et des mandats de dépense, tenir une comptabilité administrative et assurer le suivi des opérations comptables et financières représente une charge que l'exécutif local ne doit pas négliger. De façon globale, il convient de le sensibiliser sur l'inopportunité financière de choix de gestion ne prenant pas en compte l'ensemble des paramètres financiers (raisonnement en coûts complets des ressources humaines mobilisées,...). Enfin, il faut également susciter un questionnement judicieux sur le bon niveau de gestion de certains services publics pour atteindre une taille critique (gestion intercommunale plutôt que communale notamment).

Notre administration est aux abois, elle se rend enfin compte que sa politique aveugle de suppressions d'emplois ne peut l'amener que dans un mur. Elle ne doit pas pour autant, pour protéger « les intérêts de la DGFIP » oublier sa vocation première, celle du service public.

La CGT Finances Publiques du Lot, par l'intermédiaire de notre syndicat national, est intervenue pour que la DGFIP retire cette note honteuse d'Ulysse, et appelle l'ensemble des agents du secteur public local à continuer à œuvrer dans le sens inverse des préconisations de Bercy, c'est à dire dans le sens de l'intérêt collectif.